

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

N° : 200-17-009506-080

SAVOIR-FAIRE LINUX INC.,
demanderesse;

c.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC,
défenderesse;

et

**FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC, DIVISION
DU CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**,

et

MICROSOFT LICENSING GENERAL PARTNERSHIP,

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,
mis en cause;

INTERROGATOIRE APRÈS DÉFENSE DE LA PART DE LA DEMANDE

- Témoin : Yves Boutin -

LE 18 DÉCEMBRE 2008

M^e MARC-AURÈLE RACICOT
pour la demanderesse

M^e LOUIS ROBILLARD
pour la défenderesse

M^e CLAUDE JEAN
pour la mise en cause Fournitures

M^e KARIM RENNO
pour la mise en cause Microsoft

M^e FRÉDÉRIC MAHEUX
pour le mis en cause PGQ

18 décembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
YVES BOUTIN - interrogé (M ^e Racicot)	3

LISTE DES ENGAGEMENTS

1- Date de création du CSPQ	4
2- À quel fournisseur correspond le numéro 2506	17
3- Raison de la variation de prix entre la pièce MC-3 et l'avis d'intention et RRQ-8	19
4- Copie du guide d'achat	24
5- Expliquer, en tenant compte des points énumérés dans le MUCOL, le formulaire de commande et les documents qui l'accompagnent, le cas échéant	40
6- Expliquer les types de fournisseurs identifiés comme A, B et C et vérifier les mentions quant au numéro de contrat	43

LISTE DES OBJECTIONS

1- «Donc, pourriez-vous m'expliquer comment cette pièce, MC-3, est pertinente dans le présent dossier?»	11
2- «Est-ce que ce document-là a rapport avec le présent dossier, à votre connaissance?»	12
3- «Donc, est-ce qu'il est possible de nous remettre une copie du guide?»	24
4- «Donc, je vais vous demander une copie du document»	27
5- «Alors, afin d'apprécier la conformité de l'entente, avez-vous des documents qui...?»	33
6- «Est-ce qu'il y a plusieurs ententes cadres qui sont signées avec Microsoft?»	48
7- «Donc, quand monsieur Chouinard réfère à des contrats parapluie, est-ce que vous comprenez que c'est les ententes cadres?»	50

1 L'an deux mille huit, le dix-huitième jour de
2 décembre, a comparu :

3
4 **YVES BOUTIN, âgé de cinquante et un (51) ans,**
5 **directeur, 1500, Cyrille-Duquet, Québec,**
6 **G1N 4T6;**

7
8 LEQUEL, après avoir affirmé solennellement dire
9 la vérité, dépose et dit :

10 **INTERROGÉ PAR M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**
11 **pour la demande :**

12 Q Alors, monsieur Boutin, mon nom est Marc-Aurèle
13 Racicot, je suis le procureur de Savoir-Faire
14 Linux.

15 Vous êtes employé du centre de services partagés du
16 Québec?

17 R Hum, hum.

18 Q Depuis combien d'années?

19 R Depuis la création du CSPQ comme tel, mais je suis
20 au gouvernement depuis quatorze (14) ans.

21 Q Donc, le CSPQ a été créé à quelle date?

22 R En décembre, de mémoire, en décembre deux mille six
23 (2006) ou deux mille cinq (2005), c'est à vérifier,
24 mais c'est tout récent.

25 Q Donc, vous êtes à l'emploi du CSPQ depuis sa

1 création?

2 R Oui.

3 Q Puis la date, vous allez... peut-être un engagement
4 pour avoir la date précise.

5 **Engagement numéro 1.**

6 Et juste avant la création du CSPQ, vous étiez à
7 l'emploi de...?

8 R À l'époque, c'était le ministère des Services
9 gouvernementaux et avant ça, c'était le Conseil du
10 Trésor.

11 Q Et depuis la création du CSPQ, est-ce que vous
12 occupez le même poste?

13 R Oui.

14 Q Qui est...?

15 R Je suis le directeur des acquisitions en
16 technologies de l'information. L'acronyme, c'est D-
17 A-T-I.

18 Q Est-ce que vous remplissiez les mêmes - les
19 fonctions similaires avant la création du CSPQ?

20 R Oui.

21 Q Au sein du ministère des Services...?

22 R Oui.

23 Q Donc, durant la période, là, qui nous concerne ici
24 pour l'avis d'intention, vous étiez le directeur
25 des acquisitions?

1 R Oui.

2 Q Et quelles sont les responsabilités du poste que
3 vous occupez présentement au CSPQ?

4 R Nous, la mission première, c'est de... c'est faire
5 les acquisitions en TI pour les ministères et
6 organismes à budget voté et depuis la création du
7 CSPQ, cette... ce mandat-là s'est élargi à
8 l'ensemble du gouvernement.

9 Notre rôle, c'est de, dans un premier temps, de
10 conclure des ententes avec les fournisseurs, de
11 faire des appels d'offres, de faire des
12 regroupements d'achats, d'amener notre expertise en
13 termes d'approvisionnement en TI et d'accompagner
14 des clients, suite à leur demande, dans le
15 processus.

16 Q Quand vous dites «accompagner», qu'est-ce que vous
17 voulez dire?

18 R Il y a des clients qui peuvent nous demander de les
19 accompagner stratégiquement pour un processus
20 d'acquisition.

21 Q Est-ce que c'est le cas de la...

22 R Non.

23 Q Non.

24 Qui est votre superviseur immédiat?

25 R André Brindamour. Il est directeur général.

1 Q Je vous présente la pièce R-7; connaissez-vous ce
2 document?

3 R Oui, je le connais, oui.

4 Q Quel était votre rôle concernant cet avis
5 d'intention?

6 R Aucun.

7 Q Quel est votre rôle dans le processus d'acquisition
8 des logiciels mentionnés dans l'avis d'intention?

9 R C'est de mettre en place un mécanisme pour que les
10 ministères - pour fins de l'exercice, je vais
11 parler de client; le client, c'est l'ensemble du
12 gouvernement.

13 Q Mais dans notre cas précis, là...

14 R Pour la Régie des rentes, c'est...

15 Q ... le client, c'est la Régie des rentes?

16 R Oui.

17 Q O.K.

18 R De mettre en place un mécanisme facilitant les
19 acquisitions de produits et services en
20 informatique tout en respectant les règles.

21 Q Donc, au niveau de prendre la décision de procéder
22 sans appel d'offres, c'est pas à votre niveau que
23 ça se fait?

24 R Non.

25 Q C'est au...

1 R Dans ce cas-ci, non.

2 Q C'est au niveau du client?

3 R Dans ce cas-ci, oui.

4 Q Ça, c'est les pièces produites par le CSPQ, je vous
5 présente la pièce MC-1.

6 R Hum, hum.

7 Q Avez-vous déjà pris connaissance de ce document?

8 R Oui.

9 Q Avez-vous déjà pris connaissance de la page 3 de la
10 pièce MC-1?

11 R Oui.

12 Q Est-ce que c'est vous qui êtes responsable
13 d'orienter le...

14 R C'est mon équipe.

15 Q C'est votre équipe qui...

16 R Qui est responsable de ce document.

17 Q Est-ce que c'est vous qui orientez le client ou la
18 RRQ vis-à-vis ça ou, ça, ça se fait à leur niveau?

19 R Ça se fait à leur niveau.

20 Q Leur niveau.

21 Vous, vous êtes responsable - ben, c'est quoi votre
22 rôle au niveau de ce document?

23 R C'est que dans... dans ce cas-ci, nous avons
24 demandé une dérogation ou une autorisation au
25 Conseil du Trésor de pouvoir déroger à la

1 réglementation. Ce document est l'acceptation du
2 Conseil du Trésor qu'on peut déroger.

3 Alors moi, ma responsabilité, c'était de... de
4 faire une étude et de demander l'autorisation.

5 Q Dans le cas de la RRQ ou vous...

6 R Non! La Régie des rentes du Québec, elle a profité
7 de ce mécanisme pour faire l'acquisition. Moi, je
8 suis responsable du mécanisme.

9 Q Du mécanisme.

10 Est-ce que - donc, vous dérogez au principe, quand
11 vous dites «le principe», c'est l'appel d'offres?

12 R Le principe général, oui, c'est l'appel d'offres.

13 Q Et ça, il y a une dérogation - ça, c'est une
14 dérogation à la norme qui est l'appel d'offres?

15 R Oui.

16 Q Et est-ce qu'il y a des... des critères ou des
17 exceptions à cette dérogation pour avoir - pour
18 bénéficier de la dérogation, est-ce qu'il y a
19 des... tout le monde peut les bénéficier ou vous
20 devez rentrer dans certains critères spécifiques?

21 R Elles sont... elles sont précisées dans le CT
22 quelles sont les modalités qu'ils doivent
23 respecter, oui.

24 Q Puis dans le cas de la RRQ, est-ce que vous saviez
25 lesquelles qui s'appliquent ou, ça, vous êtes pas

1 impliqué à ce niveau-là?

2 R Ils étaient... ils étaient pleinement autonomes
3 de... de procéder.

4 Q O.K. Je vais vous montrer la pièce MC-2. Avez-vous
5 déjà pris connaissance de ce document?

6 R Oui.

7 Q Est-ce qu'il y a un nom spécifique qu'on donne au
8 document?

9 R Affectueusement, on dit c'est un M, un MUCOL, je
10 crois. M pour modalités, U pour utilisation, C pour
11 contrat, O pour ouvert et L pour logiciels, c'est
12 le titre du document.

13 Q Donc, on utilise MUCOL?

14 R Ben, affectueusement...

15 Q O.K.

16 R ... dans mon équipe, oui.

17 Q O.K. Est-ce que parfois on va utiliser le terme
18 «guide»?

19 R Non, c'est un MUCOL.

20 Q C'est un MUCOL.

21 Donc, quand on réfère à un guide - je vais y
22 revenir.

23 R O.K.

24 Q Donc, quand on regarde au niveau des définitions du
25 guide...

1 R Hum, hum. Du MUCOL vous voulez dire?

2 Q MUCOL, aux pages 10 et 11.

3 R Oui.

4 Q Lorsque vient le temps de... - vous êtes à la page
5 10?

6 R Hum, hum. Oui.

7 Q Donc, c'est les définitions?

8 R Hum, hum.

9 Q Quand vient le temps de formuler l'avis d'intention
10 R-7...

11 R Hum, hum.

12 Q ... la responsabilité, vous, vous êtes pas
13 impliqué, c'est la Régie des rentes, si je
14 comprends bien, qui formule l'avis d'intention;
15 vous, vous êtes pas impliqué au niveau de la
16 rédaction...

17 R Non.

18 Q ... au niveau du conseil?

19 Donc, au niveau des définitions, vous - ça, c'est
20 le MUCOL qui est préparé par vous, ça, les
21 définitions?

22 R Oui, le MUCOL est préparé par mon équipe, oui.

23 Q Et c'est vous qui définissiez les termes ou c'est
24 des termes qui...

25 R Ben, les définitions, non, les termes, les

1 définitions sont basés sur des références.

2 Q Sur quelles références?

3 R Ben, je prends l'exemple «mise à niveau» est référé
4 sur une définition du Grand Dictionnaire
5 Terminologique des TI fait par l'Office de la
6 langue française. Il y a toujours des références,
7 on ne crée pas de définitions.

8 Q O.K. Et est-ce que ce MUCOL est approuvé, est-ce
9 qu'il y a... - ça fonctionne avec - est-ce que le
10 CT peut se lire sans ce MUCOL ou...?

11 R Le MUCOL vient détailler aux clients les grands
12 principes du CT.

13 Q Je vais retourner à MC-3. Vous êtes plus au courant
14 que moi de ces affaires-là, c'est pour ça que je
15 pose des questions. Bon.

16 Donc, pouvez-vous m'expliquer comment cette pièce,
17 MC-3, est pertinente dans le présent dossier?

18 R Dans quel sens?

19 Q Pardon? C'est quoi la...

20 R Pouvez-vous préciser?

21 Q ... la pertinence - je vous demande, là, parce...

22 **M^e CLAUDE JEAN,**

23 **pour la mise en cause Fournitures :**

24 Je vais m'objecter, maître Racicot, à la question.

25 Le témoin est là pour...

1 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 O.K.

4 **M^e CLAUDE JEAN,**

5 **pour la mise en cause Fournitures :**

6 ... faire la narration des faits dont il a
7 personnellement connaissance.

8 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

9 **pour la demande :**

10 O.K. O.K.

11 Q Connaissez-vous ce document-là?

12 R J'en ai pris connaissance, oui.

13 Q O.K. Est-ce que ce document-là a rapport avec le
14 présent dossier, à votre connaissance?

15 **M^e KARIM RENNO,**

16 **pour la mise en cause Microsoft :**

17 Je vais m'objecter également pour...

18 **M^e CLAUDE JEAN,**

19 **pour la mise en cause Fournitures :**

20 C'est la même question, c'est la même question.

21 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

22 **pour la demande :**

23 O.K. Ça va, c'est beau.

24 **M^e KARIM RENNO,**

25 **pour la mise en cause Microsoft :**

1 Juste pour que ce soit clair sur la transcription,
2 moi, je m'objecte parce que c'est une question
3 d'opinion posée à un témoin de faits.

4 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**
5 **pour la demande :**

6 O.K. Je vais reposer ma question différemment.

7 Q Est-ce que l'acquisition des trois (3) logiciels,
8 des trois (3) logiciels qu'on parle ici...

9 R Hum, hum.

10 Q ... est-ce que c'est l'acquisition qui fait état
11 dans l'avis d'intention R-7?

12 R Faudrait que je vérifie, mais je présume que oui.

13 Q Qui remplit ce document?

14 R Ce document-là est rempli... - attendez un peu. Ce
15 document-là est rempli via notre portail
16 d'acquisition. C'est un... c'est un document qui
17 est produit automatiquement lors de transactions...

18 Q Donc...

19 R ... via notre... via notre portail.

20 Q Donc, la RRQ, pour faire sa commande, va sur votre
21 portail...

22 R Hum, hum.

23 Q ... complète le formulaire et ça, c'est, à votre
24 bout, ce que vous voyez?

25 R C'est un document qu'on voit en bout de piste, oui.

1 Q Donc, ça, c'est le document que vous, vous avez à
2 l'interne pour procéder à la commande?

3 R C'est une pièce... une pièce justificative, oui.

4 Q Et ça, est-ce que c'est la RRQ qui l'autorise?

5 R Non, ça, c'est Simon Pelletier de mon équipe.

6 Q Si je vous présente la pièce RRQ-8 - donc, là, vous
7 avez la pièce RRQ-8 que vous avez.

8 R Hum, hum.

9 Q Ben, ça, c'est la même pièce que vous avez ici,
10 là...

11 R Oui.

12 Q ... MC-3.

13 R Hum, hum.

14 Q Est-ce que c'est le même document ou...?

15 R Non, c'est... c'est des documents qui sont produits
16 lors du processus automatisé de notre site
17 Internet.

18 Q Donc... - mais le...

19 R Hum.

20 Q J'essaie de comprendre.

21 Ça, c'est celui qui est envoyé par la...

22 **M^e CLAUDE JEAN,**

23 **pour la mise en cause Fournitures :**

24 Quand vous dites «ça»...

25

1 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 Q Lequel qui est... - ah! le RRQ-8 est-il envoyé
4 avant ou après? Dans le processus de commande...

5 R Hum, hum.

6 Q ... lequel qui est produit avant?

7 R En premier? C'est une bonne question. Faudrait que
8 je vérifie, parce que le processus comme tel...
9 c'est que je pourrais vous répondre, ce serait sous
10 réserve d'une vérification.

11 Q O.K. Donc...

12 **M^e CLAUDE JEAN,**

13 **pour la mise en cause Fournitures :**

14 Mais...

15 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

16 **pour la demande :**

17 C'est parce que j'essaie de...

18 **M^e CLAUDE JEAN,**

19 **pour la mise en cause Fournitures :**

20 Vous pouvez arrêter.

21 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

22 **pour la demande :**

23 Vous pouvez arrêter, oui.

24

25

- PRISE DES NOTES SUSPENDUE -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLAUDE JEAN,

pour la mise en cause Fournitures :

Vous pouvez reprendre.

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

O.K. Donc, on a identifié sur RRQ-8, la date est le premier (1^{er}) février deux mille huit (2008) et sur MC-3, la date est le quinze (15) février deux mille huit (2008). On va rester sur MC-3.

Q Donc, toujours sur la pièce MC-3...

R Hum, hum.

Q ... qui est le fournisseur identifié dans la pièce?

R Compugen.

Q Et le client se trouve à être la Régie des rentes, là, au milieu on voit «description...

R Hum, hum.

Q ... attention à la livraison du client», c'est ça qu'on voit?

R Oui.

Q On voit ici un numéro de fournisseur dans le bas, dans toujours la pièce MC-3, là...

R Hum, hum.

Q ... dans le bas, on voit «date quinze (15) février deux mille huit (2008)» et juste à côté, à droite, on voit «numéro de fournisseur 2506».

1 Je vous pointe ici, là, c'est vraiment pas écrit
2 gros, là.

3 R Ah! O.K. Oui?

4 Q Ça réfère à quoi ce numéro de fournisseur?

5 R Je ne peux pas répondre.

6 Q Vous ne le savez pas, c'est ça?

7 R C'est ça, oui.

8 Q Est-ce qu'il y a moyen de prendre l'engagement
9 numéro 2 de vérifier à quel fournisseur correspond
10 le 2506?

11 R Faire la vérification, oui.

12 Q Je vois que le montant sur la pièce MC-3 est de six
13 cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-
14 douze...

15 R Hum, hum.

16 Q ... dollars (679 472 \$) et l'avis d'intention est
17 à sept cent vingt-deux... sept cent vingt-deux huit
18 cent quarante-huit (722 848) et la pièce RRQ-8 est
19 aussi à sept cent vingt-deux huit cent quarante-
20 huit (722 848). C'est quoi la différence, pourquoi
21 que les... les montants correspondent pas?

22 R Je peux pas vous dire. Parce que comme je vous
23 disais, ça, c'est un document qui est fait
24 automatiquement. Alors, l'ordinateur prend l'item,
25 la quantité et le prix et fait un calcul

1 automatisé. Alors, s'il y a un écart, il faudrait
2 vérifier d'où vient cet écart.

3 Q Je vous montre ici la facture, la pièce RRQ-10. On
4 voit ici, dans la pièce, sur la pièce - la page 2
5 de la pièce RRQ-10, on voit ici la commande, là,
6 qui a été passée...

7 R Hum, hum.

8 Q ... dans le bas de la page 2...

9 R Oui.

10 Q ... on voit les montants pour chacun des items.

11 R Oui.

12 Q Ces montants-là semblent correspondre avec les
13 montants qui apparaissent à l'avis d'intention.

14 R Hum, hum.

15 Q Ils semblent correspondre aussi à la pièce RRQ-8.

16 R Hum, hum.

17 Q Donc, là, je vois ici que...

18 R Je peux vous donner un élément de réponse, ces
19 prix-là changent à tous les jours.

20 Comme ç'a été émis le quinze (15) - est-ce que
21 c'est le quinze (15) février? Ç'a été émis, à
22 quelle date qu'il a été émis, celui-ci?

23 Q Le quinze (15) février.

24 R Quinze (15) février.

25 Q Si on se réfère à MC-3, c'est quinze (15) février.

1 R Alors, il peut avoir un élément de réponse parce
2 que nous, nos prix, c'est dynamique. Avec... avec
3 les manufacturiers, eux, ils peuvent changer les
4 prix en tout temps, en nous faisant - en demandant
5 notre autorisation et les prix peuvent varier dans
6 le temps.

7 C'est un élément de réponse, mais pour répondre
8 exactement à votre question, il faudrait vérifier.

9 Q Ben, je vous demanderais de faire la vérification
10 de la variation, là...

11 R O.K.

12 Q ... à engagement 3.

13 Toujours sur la pièce MC-3, lorsque je regarde la
14 case fournisseur, le nom Compugen inc...

15 R Hum, hum.

16 Q ... et non Microsoft, apparaît.

17 R Hum, hum.

18 Q Pouvez-vous m'expliquer pourquoi?

19 R C'est que lors de la négociation avec Microsoft, la
20 négociation pour les termes et conditions, ça s'est
21 fait avec Microsoft comme telle.

22 La négociation aussi a permis à Microsoft de... -
23 il peut avoir différentes façons de négocier, on
24 peut demander au manufacturier : «Microsoft, peux-
25 tu nous... nous nommer tes revendeurs autorisés

1 dans le cadre de cette entente?»

2 Dans ce cas-ci, Microsoft a refusé, il a
3 mentionné : «Non, je laisse libre cours à mes
4 revendeurs autorisés.»

5 Dans ce cas-ci, pour - parce qu'on voulait pas non
6 plus avoir toute la liste de tous les revendeurs
7 autorisés de Microsoft, nous sommes repartis en
8 appel d'offres pour déterminer, dans le cadre de ce
9 contrat-là avec Microsoft, les fournisseurs qui
10 seront autorisés, dans le cadre de ce contrat, à
11 pouvoir jouer le rôle de revendeurs auprès de la
12 clientèle.

13 Dans ce cas-ci, Compugen était un, si ma mémoire
14 est bonne, des trois (3) revendeurs qui ont... qui
15 avaient répondu à l'appel d'offres.

16 Q Donc, il y a un contrat ouvert qui est négocié...

17 R Il y a une entente - moi, j'appelle ça une entente
18 parapluie avec Microsoft - qui décrit les
19 modalités, les prix, les services, ainsi de suite.
20 Une fois que ceci étant fait, pour ce qui est de la
21 distribution ou le revendeur qui puisse apporter
22 une valeur ajoutée à la clientèle, il y a un
23 deuxième processus qui suit cette entente cadre,
24 c'est le choix des revendeurs. Et dans ce cas-ci...

25 Q Pour un produit limité, là, on...

1 R Non non non, pour l'ensemble de la couverture de
2 l'entente Microsoft.

3 Q Donc, c'est-à-dire que tous les produits Microsoft
4 passent par Compugen?

5 R Ils pouvaient passer - Compugen n'est pas le...
6 n'est pas le seul revendeur.

7 Q Mais dans...

8 R Ils passent via, via l'entente qu'on a signée, via
9 le... via le CT, parce qu'il faut mentionner que
10 c'est toujours relié à une autorisation de procéder
11 d'une certaine façon.

12 Toujours dans ce cadre-là, les modalités, dans ce
13 cas-ci, c'est qu'il y avait des revendeurs puis les
14 revendeurs, c'est nous qui les avons choisis suite
15 à un appel d'offres, et Compugen était un des
16 revendeurs.

17 Q Donc, le fournisseur est-il Microsoft ou Compugen?

18 R C'est de la sémantique, pour moi. Si on regarde la
19 définition d'un fournisseur, fournisseur c'est...
20 dans ce cas-ci, Microsoft, c'est le manufacturier
21 avec qui j'ai signé pour avoir... pour avoir le
22 droit d'utiliser ses licences et puis le
23 fournisseur ou revendeur, appelez ça comme vous
24 voulez - mais le revendeur dans ce cas-ci, d'après
25 moi, c'est plus un terme de revendeur, ce sont

1 les... les compagnies qui ont été choisies pour
2 faire la revente, pour faire la revente des
3 produits de Microsoft dans le cadre de cette
4 entente.

5 Q Quand vous dites «choisies», c'est par processus
6 d'appel d'offres?

7 R Oui.

8 Q Mais c'est un processus d'appel d'offres fermé aux
9 fournisseurs Microsoft?

10 R Ben, il faut... il faut que... il faut que les
11 fournisseurs en question soient autorisés
12 Microsoft.

13 Q Et à quel moment s'est fait l'appel d'offres pour
14 identifier Compugen?

15 **M^e KARIM RENNO,**

16 **pour la mise en cause Microsoft :**

17 Maître Racicot, je vous laisse aller, là, mais
18 cette lignée de questions-là, honnêtement, je vois
19 pas la pertinence de toutes ces questions-là, ç'a
20 rien à voir...

21 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

22 **pour la demande :**

23 Q Ben, c'est parce que je veux savoir si - c'est
24 parce que j'essaie de comprendre est-ce que le...
25 ils sont déjà identifiés avant que la RRQ consulte

1 le CSPQ ou fasse l'acquisition de... ou c'est la
2 décision du client qui enclenche le processus ou
3 c'est déjà tout... on sait déjà que c'est...

4 R Ben, si vous posez la question...

5 **M^e KARIM RENNO,**

6 **pour la mise en cause Microsoft :**

7 Ben, si vous - attendez, monsieur! Si vous
8 reformulez la question comme ça, j'ai pas
9 d'objection.

10 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

11 **pour la demande :**

12 Q Bon. Alors, au moment où la RRQ envoie son bon de
13 commande...

14 R Hum, hum.

15 Q ... est-ce que les fournisseurs sont déjà
16 identifiés?

17 R Oui.

18 Q O.K. Dans la pièce, toujours, MC-3, on peut y
19 lire :

20 **«La présente demande est effectuée conformément**
21 **aux instructions d'achat du guide.»**

22 R Hum.

23 Q De quel guide? Est-ce qu'on parle du MUCOL?

24 R Non, le MUCOL est dans le guide. Le guide... le
25 guide d'achat, c'est... dans le guide d'achat, il

1 y a les... il y a le MUCOL, il y a les prix, il y
2 a la liste des prix, il y a d'autres informations
3 pertinentes au client.

4 Le guide d'achat, c'est tous les... nos offres, nos
5 ententes qu'on signe ont un guide particulier pour
6 l'entente signée, mais le guide n'est pas le MUCOL.
7 Le MUCOL, c'est une partie intégrante du guide.

8 Q Donc, est-ce qu'il est possible, engagement numéro
9 4, de nous remettre une copie du guide?

10 **M^e KARIM RENNO,**

11 **pour la mise en cause Microsoft :**

12 Je m'objecte à ça.

13 R C'est impossible, c'est...

14 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

15 **pour la demande :**

16 Q Ben, on a...

17 R ... c'est sur le site Internet.

18 Q Ben, c'est parce qu'on a des parties du guide,
19 parce qu'on nous donne juste des pièces, mais on
20 n'a pas la vue d'ensemble pour comprendre la
21 mécanique.

22 **M^e KARIM RENNO,**

23 **pour la mise en cause Microsoft :**

24 Je comprends, maître. De un (1), les autres parties
25 du guide, incluant les cotes de prix, ont aucune

1 pertinence à notre litige.

2 Deuxièmement, c'est de l'information hautement
3 confidentielle à Microsoft et qui pourrait donner
4 un avantage concurrentiel à ses concurrents. Alors,
5 je m'objecte.

6 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

7 **pour la demande :**

8 Q Mais ce guide-là est disponible à qui?

9 R Seulement aux ministères, organismes qui ont... qui
10 font leur demande au CSPQ.

11 Q Bon, on va noter...

12 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

13 **pour la demande :**

14 Maître Racicot, vous avez quand même l'essentiel...
15 l'essentiel qui est à suivre, c'est le MUCOL vous
16 appelez ça, c'est essentiellement ça.

17 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

18 **pour la demande :**

19 O.K. Ben, on...

20 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

21 **pour la demande :**

22 Je suis d'accord avec maître Renno, là, vous pouvez
23 pas aller beaucoup plus loin.

24 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

25 **pour la demande :**

1 O.K. L'objection est notée, là, puis on pourra
2 faire trancher ça.

3 **M^e KARIM RENNO,**

4 **pour la mise en cause Microsoft :**

5 Et je veux... et je veux rajouter pour le dossier,
6 là, si jamais l'objection - l'objection est à deux
7 (2) volets, là, c'est pas juste la pertinence,
8 c'est la confidentialité - il m'est impensable que
9 Savoir-Faire Linux, la demanderesse, ait accès à la
10 liste de prix.

11 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

12 **pour la demande :**

13 Q O.K. Toujours la pièce MC-3 - je vous pointe ici,
14 là.

15 R Hum, hum.

16 Q ... - il y a un numéro ici.

17 R Oui.

18 Q C'est quoi ce numéro, le numéro qu'on retrouve, là,
19 999101314?

20 R C'est le numéro généré par notre système pour...

21 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

22 **pour la défense :**

23 À quel endroit vous voyez ça?

24 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

25 **pour la demande :**

1 C'est dans le... c'est au centre, en bas.

2 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

3 **pour la défense :**

4 O.K., O.K.

5 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

6 **pour la demande :**

7 **«La présente commande est effectuée**
8 **conformément...»**

9 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

10 **pour la défense :**

11 O.K. C'est beau.

12 R C'est que notre système génère des numéros; quand
13 ça commence par 999, c'est synonyme d'une entente
14 et puis le reste des chiffres, c'est le système qui
15 le génère.

16 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

17 **pour la demande :**

18 Q Donc, ça fait... ça réfère à une entente?

19 R Ça réfère au contrat signé avec Microsoft.

20 Q Donc, je vais vous demander une copie du document.

21 **M^e KARIM RENNO,**

22 **pour la mise en cause Microsoft :**

23 **Objection.**

24 **M^e CLAUDE JEAN,**

25 **pour la mise en cause Fournitures :**

1 Du contrat signé?

2 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

3 **pour la demande :**

4 Oui, le numéro 999101314, une copie de l'entente.

5 **M^e CLAUDE JEAN,**

6 **pour la mise en cause Fournitures :**

7 Ça va être la même objection évidemment.

8 **M^e KARIM RENNO,**

9 **pour la mise en cause Microsoft :**

10 Même objection de ma part également.

11 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

12 **pour la demande :**

13 Ben, c'est très très très très pertinent à notre
14 dossier, là.

15 **M^e KARIM RENNO,**

16 **pour la mise en cause Microsoft :**

17 Ben, expliquez-nous ça puis peut-être que je vais
18 retirer mon objection. Parce que vous comprenez
19 maître Racicot que de dire «c'est très très très
20 très pertinent», ça veut rien dire, ça.

21 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

22 **pour la demande :**

23 Non, je comprends là.

24 **M^e KARIM RENNO,**

25 **pour la mise en cause Microsoft :**

1 O.K.

2 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

3 **pour la demande :**

4 Mais je vous dis que c'est quand même - on réfère
5 ici, on émet un document, on réfère que c'est
6 conformément à une entente, on nous remet pas
7 l'entente, là, je veux dire...

8 **M^e CLAUDE JEAN,**

9 **pour la mise en cause Fournitures :**

10 Et...

11 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

12 **pour la demande :**

13 ... on veut comprendre la mécanique, là.

14 **M^e CLAUDE JEAN,**

15 **pour la mise en cause Fournitures :**

16 Mais la décision de procéder ou non par appel
17 d'offres est essentiellement une question légale,
18 les conditions contenues dans un contrat parapluie
19 intervenu entre le Centre de services partagés et
20 Microsoft me semble complètement étranger à la
21 légalité de la décision de ne pas procéder par
22 appel d'offres. En ce sens...

23 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

24 **pour la défense :**

25 J'appuie...

18 décembre 2008

Int. (M^e Racicot)1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLAUDE JEAN,

pour la mise en cause Fournitures :

En ce sens, ça ne me semble pas pertinent...

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

Ben, dans...

M^e CLAUDE JEAN,

pour la mise en cause Fournitures :

... bien que je puisse comprendre votre intérêt à vouloir obtenir le document.

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

C'est rien de bien bien sorcier, là.

Vous pouvez arrêter d'enregistrer, là, je vais juste discuter.

- PRISE DES NOTES SUSPENDUE -

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

On reprend.

Alors, il y a eu... la question qui était posée concernait l'entente qui porte le numéro 999101314, j'ai demandé la production de l'entente et des documents internes concernant cette entente-là et

1 on s'est objecté.

2 **M^e CLAUDE JEAN,**

3 **pour la mise en cause Fournitures :**

4 J'ai formulé les motifs de mon objection, je pense
5 que vous les avez pris, madame la sténographe, je
6 maintiens l'objection. C'est pas que je maintiens
7 l'objection, je maintiens mon objection.

8 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

9 **pour la demande :**

10 Et j'explique que ces informations-là sont
11 pertinentes parce qu'il y a des allégués dans la
12 défense à l'effet que le fournisseur est le CSPQ et
13 non pas Microsoft ou Compugen. Alors, ces
14 documents, ça vient éclaircir le débat et la Cour.

15 **M^e CLAUDE JEAN,**

16 **pour la mise en cause Fournitures :**

17 Ça va.

18 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

19 **pour la demande :**

20 O.K.

21 Q Au paragraphe 31 de la défense du CSPQ :

22 **«La commande a été faite par la RRQ dans le**
23 **cadre d'un contrat ouvert conclu par le CSPQ**
24 **avec Microsoft conformément au document MC-1.»**

25 Encore une fois...

18 décembre 2008

Int. (M^e Racicot)

1 R MC-1, c'est...?

2 Q MC-1, c'est...

3 **M^e CLAUDE JEAN,**

4 **pour la mise en cause Fournitures :**

5 C'est le CT.

6 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

7 **pour la demande :**

8 Q C'est le CT. C'est le CT.

9 R O.K. Hum, hum.

10 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

11 **pour la défense :**

12 CT, MC-1.

13 R O.K.

14 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

15 **pour la demande :**

16 Q Vous avez ça ici.

17 R Non non, c'est beau.

18 Q Vous l'avez ici.

19 Alors, afin d'apprécier la conformité de l'entente,
20 avez-vous des documents qui...?

21 R Nous, le CSPQ n'avait pas besoin d'apprécier le
22 geste de la Régie des rentes.

23 Q Non non non!

24 **M^e CLAUDE JEAN,**

25 **pour la mise en cause Fournitures :**

1 Au fond, vous allez demander, là, la production du
2 contrat ouvert, c'est ça?

3 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

4 **pour la demande :**

5 Encore une fois...

6 **M^e CLAUDE JEAN,**

7 **pour la mise en cause Fournitures :**

8 Ben, ça va être la même objection, c'est le même
9 document!

10 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

11 **pour la demande :**

12 À moins qu'il y ait d'autres... à moins qu'il y ait
13 d'autres - c'est parce que ce que j'ai demandé au
14 témoin, je me disais, est-ce qu'il y a d'autres
15 documents qui nous permettraient d'apprécier de la
16 conformité du contrat, là, ouvert, conclu par le
17 CSPQ avec Microsoft? Est-ce qu'il y en a d'autres?

18 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

19 **pour la défense :**

20 Mais c'est pas...

21 **M^e CLAUDE JEAN,**

22 **pour la mise en cause Fournitures :**

23 Mais je vais formuler une objection...

24 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

25 **pour la défense :**

1 C'est pas le sujet de votre procédure, vous
2 attaquez une transaction entre la... vous attaquez
3 une décision de la Régie, là, pas de la CSPQ, ç'a
4 rien à voir.

5 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

6 **pour la demande :**

7 Oui, mais la Régie dit que, argumente que toute...

8 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

9 **pour la défense :**

10 Oui, c'est le fournisseur nous a fourni ça...

11 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

12 **pour la demande :**

13 Ben, c'est ça.

14 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

15 **pour la défense :**

16 ... on a demandé, mais - c'est-à-dire on n'a pas
17 procédé par appel d'offres, c'est ça que vous...
18 c'est ça votre... il y a pas de conclusion par le
19 CSPQ puis, je veux dire... c'est une objection
20 supplémentaire. Un motif supplémentaire
21 d'objection, c'est-à-dire.

22 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

23 **pour la demande :**

24 Q Donc, dans le processus de commande, le seul
25 document que vous recevez lorsque la Régie des

1 rentes est prête à passer la commande, c'est le
2 formulaire de commande qu'on retrouve à... à RRQ-8
3 par Internet, via Intranet ou un portail
4 électronique?

5 R C'est plutôt ce document-là.

6 Q C'est plutôt le MC-3?

7 R Oui.

8 Q O.K. Est-ce que - avec ce formulaire MC-3, y a-t-il
9 des pièces qui viennent avec ou c'est juste le
10 formulaire?

11 R Seulement le formulaire.

12 Q Juste le formulaire.

13 Donc, le formulaire ici indique... - selon les
14 modalités du... - excusez-moi!

15 O.K., je vous montre la page 7 du MUCOL.

16 R Hum, hum.

17 Q Donc, le formulaire ici, ce qu'on voit dans le bas
18 de la page 7, là...

19 R Hum, hum.

20 Q **«Afin de valider que votre acquisition sera**
21 **faite en vertu des conditions négociées au**
22 **contrat ouvert, tout formulaire de commande**
23 **doit indiquer les renseignements suivants.»**

24 Donc, là ici, on a une liste.

25 R Hum, hum.

1 Q Donc, ça, on retrouve - est-ce qu'on retrouve tout
2 ça au formulaire, à la pièce MC-3?

3 R Est-ce que...

4 Q Oui, allez-y, allez-y, allez-y!

5 R Page 7, vous dites?

6 Q Oui, c'est à la page...

7 **M^e CLAUDE JEAN,**

8 **pour la mise en cause Fournitures :**

9 Ça, MC-3 étant le bon de livraison et la
10 commande...

11 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

12 **pour la défense :**

13 Demande de livraison.

14 **M^e CLAUDE JEAN,**

15 **pour la mise en cause Fournitures :**

16 Oui. Bien certain que le témoin a le bon document.

17 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

18 **pour la demande :**

19 Mais le témoin m'a... j'ai... mais le témoin m'a
20 indiqué que c'était... je pense que...

21 **M^e CLAUDE JEAN,**

22 **pour la mise en cause Fournitures :**

23 C'est parce que...

24 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

25 **pour la demande :**

1 Il m'a indiqué que c'était le MC-3, que c'est ça
2 qu'il recevait lorsqu'une commande était passée,
3 c'est ça qu'il vient de nous dire.

4 **M^e CLAUDE JEAN,**

5 **pour la mise en cause Fournitures :**

6 Oui, mais il me semble y avoir dans votre question
7 une certaine ambiguïté. Vous avez exhibé au témoin
8 la pièce RRQ-8...

9 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

10 **pour la demande :**

11 Oui.

12 **M^e CLAUDE JEAN,**

13 **pour la mise en cause Fournitures :**

14 ... qui est la commande qui est faite...

15 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

16 **pour la demande :**

17 Oui, mais...

18 **M^e CLAUDE JEAN,**

19 **pour la mise en cause Fournitures :**

20 ... par la Régie des rentes en... dans les premiers
21 jours de février...

22 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

23 **pour la défense :**

24 Premier (1^{er}) février.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLAUDE JEAN,

pour la mise en cause Fournitures :

... le premier (1^{er}) février...

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

C'est ça.

M^e CLAUDE JEAN,

pour la mise en cause Fournitures :

... et vous exhibez la pièce MC-3 au témoin, qui est une pièce qui est un bon de livraison du quinze (15) février.

Et là, vous référez maintenant le témoin au MUCOL, qui est le document qui est sur Internet qui permet au client de passer une commande.

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

Oui, mais moi, ce que...

M^e CLAUDE JEAN,

pour la mise en cause Fournitures :

Alors, il faut être bien certain, là, que...

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

... je demande - je lui ai demandé ma première question, là, si on retourne dans les notes, j'ai demandé lequel des documents qu'ils reçoivent, là,

1 quand une commande est passée, il m'a indiqué le
2 MC-3. Il y avait le RRQ, là, je lui ai présenté les
3 deux (2), il m'a dit que quand une commande est
4 passée, le document qu'ils reçoivent, c'est le MC-
5 3.

6 C'est ça que j'ai compris de votre réponse.

7 R Quand je... ben, écoutez, moi, je peux faire une
8 vérification parce que, moi, je suis directeur.

9 Q Oui. Non, ça, c'est...

10 R J'ai des membres de mon équipe qui... qui sont...
11 qui travaillent... qui sont plus aux faits du fin
12 détail. Je m'attendais pas à ce type de questions-
13 là, alors c'est pour ça que je me suis pas
14 renseigné dans le fin détail quels sont les
15 documents que nous recevons. Ce que... ce que je
16 sais, moi, c'est le grand principe puis qu'est-ce
17 qu'on a mis en... en application.

18 Alors, pour répondre vraiment à vos questions, il
19 faudrait que je demande à mes gens : «Est-ce que
20 vous pouvez m'identifier, mettons, dans un cas
21 comme la Régie des rentes, quels sont les documents
22 qui sont en notre possession et l'ordre
23 chronologique et l'information qu'on obtient?»

24 Moi, à ce moment-ci, c'est ça que je peux vous
25 répondre.

1 Q Est-ce qu'on peut avoir l'engagement de nous
2 identifier...

3 M^e CLAUDE JEAN,

4 pour la mise en cause Fournitures :

5 Ça, on va le faire, tout à fait, là.

6 M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

7 pour la demande :

8 Et à la lumière, et à la lumière du MUCOL, page 7,
9 m'identifier sur le document les...

10 M^e CLAUDE JEAN,

11 pour la mise en cause Fournitures :

12 Quels documents sont produits et reçus dans le
13 portail...

14 M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

15 pour la demande :

16 Le MUCOL, là, à la page 7 dans le bas, là, les
17 points, m'identifier les différents points sur le
18 document qui est reçu, là. S'il y en a plus qu'un
19 (1), ben... parce qu'ici, on parle bien :

20 «Le formulaire de commande doit indiquer...»

21 Donc, moi, je veux comprendre est-ce que c'est ça
22 le formulaire de commande ou c'est ça le formulaire
23 de commande, puis où est l'information dedans.

24 R Pas de problème.

25 Q C'est ça que je veux comprendre.

1 O.K. Et dans l'engagement, vous allez m'indiquer
2 s'il y a d'autres documents qui sont remis au
3 moment de la commande, parce que... si c'est le
4 seul document que vous recevez ou s'il y a des
5 documents qui sont annexés avec la commande.

6 **M^e CLAUDE JEAN,**

7 **pour la mise en cause Fournitures :**

8 Q Vous comprenez bien...

9 R Très bien, oui.

10 Q ... la portée de l'engagement puis on est capable
11 de faire ça?

12 Alors, oui, on va vous produire ces documents.

13 **M^e MARC-AURÉLE RACICOT,**

14 **pour la demande :**

15 Q En ce qui... - donc, dans le cas de la RRQ, je
16 comprends que tous les contrats d'achat de logiciel
17 ne passent pas nécessairement par le CSPQ?

18 R Hum.

19 **M^e KARIM RENNO,**

20 **pour la mise en cause Microsoft :**

21 Il faut répondre.

22 R Oui.

23 **M^e CLAUDE JEAN,**

24 **pour la mise en cause Fournitures :**

25 Attendez - par des paroles - mais pourriez-vous

1 préciser votre question, là, parce que...

2 **M^e MARC-AURÉLE RACICOT,**

3 **pour la demande :**

4 Mais la... - je demande : est-ce que la RRQ est un
5 organisme non budgétaire qui est assujetti au
6 règlement, puis je demande à monsieur si ces
7 organismes-là qui sont définis dans le MUCOL puis
8 dans le CT, est-ce qu'ils sont obligés de passer
9 par le CSPQ.

10 R Non la réponse... - ben, attendez un peu, là. Non,
11 ils sont pas obligés de passer par le CSPQ.

12 Q Pour le... dans le cadre du... - pendant que
13 vous... - au CSPQ, est-ce qu'il y a déjà eu des
14 appels d'offres concernant le logiciel libre?

15 R Oui.

16 Q En quelle année?

17 R Ça s'est fait cette année, ça s'est fait il y a
18 deux (2) ans, dans des appels d'offres de solutions
19 informatiques où c'était pas précisé que c'était
20 pour des logiciels libres, mais le logiciel libre,
21 solutions libres étaient acceptées dans les
22 propositions des fournisseurs. Mais ça, c'étaient
23 des appels d'offres pour des solutions
24 informatiques.

25 Q Je vous montre le RRQ-8. Lorsqu'on parle de

1 l'option A...

2 R Hum, hum.

3 Q ... ça réfère à...?

4 R C'est la poutine interne chez nos systèmes. C'est
5 que les options A et B, c'est tout dépendant du
6 type de client, je crois.

7 Alors, c'est que quand vous allez sur notre site
8 Internet, vous suivez la procédure, à un moment
9 donné une fenêtre apparaît puis il faut qu'on
10 identifie - puis je vous dis ça sous toutes
11 réserves - qu'on identifie quel type de client que
12 c'est, ou quel type de fournisseur, excusez-moi,
13 quel type de fournisseur c'est.

14 Q Et c'est quoi la description des fournisseurs A, B,
15 C?

16 R Ça va être en engagement 6 ou 7, là.

17 Q Donc, un autre engagement, je sais pas quel numéro
18 qu'on est rendu. On est rendu à 7, je pense.

19 **M^e CLAUDE JEAN,**

20 **pour la mise en cause Fournitures :**

21 Pas tant que ça quand même, je serais rendu à 5.

22 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

23 **pour la demande :**

24 O.K., ça... oui, ç'aurait de l'allure, ça.

25

18 décembre 2008

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e LOUIS ROBILLARD,

pour la défense :

C'est quoi l'engagement qui donne la description?

C'est A, B, C?

M^e CLAUDE JEAN,

pour la mise en cause Fournitures :

Vérifier ce que signifie l'option A...

R A, B, C.

Q ... à la page...

R À la page RRQ-8.

Q ... RRQ.

M^e LOUIS ROBILLARD,

pour la défense :

Juste A?

M^e CLAUDE JEAN,

pour la mise en cause Fournitures :

A, B, C.

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

Ben, A, B, C, là, c'est parce que c'est la description des...

M^e LOUIS ROBILLARD,

pour la défense :

O.K. Ça marche, c'est beau. O.K.

1 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 ... des fournisseurs aux clients.

4 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

5 **pour la défense :**

6 O.K. Merci.

7 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

8 **pour la demande :**

9 Q Et puis après ça, le numéro du contrat, ça, c'est
10 le client qui choisit quel contrat qu'il veut...

11 R Je vais vérifier, je sais pas si... c'est le
12 système qui le génère.

13 Q O.K. Donc...

14 **M^e CLAUDE JEAN,**

15 **pour la mise en cause Fournitures :**

16 Ça va faire partie du même engagement.

17 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

18 **pour la demande :**

19 Ça va faire partie du même engagement, là, de
20 vérifier les mentions qui sont...

21 Q Pourquoi - là, je vous montre RRQ-9 et RRQ-8 -
22 pourquoi les numéros de commande changent durant le
23 processus? Ici, on voit numéro de commande
24 654039...

25 R Hum, hum.

1 Q ... puis, à l'époque, la commande était de 474303.

2 R Engagement, je sais pas trop quoi. C'est le système
3 qui génère ça.

4 **M^e CLAUDE JEAN,**

5 **pour la mise en cause Fournitures :**

6 Mais, écoutez, on peut le vérifier si vous voulez,
7 mais je pense que vous avez déjà une partie de la
8 réponse parce que vous avez le 474303 sur RRQ-8...

9 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

10 **pour la demande :**

11 Oui, ça...

12 **M^e CLAUDE JEAN,**

13 **pour la mise en cause Fournitures :**

14 ... et vous l'avez comme numéro de référence à RRQ-
15 9, complètement à gauche en haut - à droite en
16 haut!

17 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

18 **pour la défense :**

19 Est-ce que ça vous satisfait? Je sais que
20 monsieur... le témoin précédent connaît ça un peu,
21 là, mais...

22 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

23 **pour la demande :**

24 Donc, on va laisser faire l'engagement pour ça.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLAUDE JEAN,

pour la mise en cause Fournitures :

Oui, parce que... ça va.

M^e LOUIS ROBILLARD,

pour la défense :

C'est la même... c'est la même commande.

M^e MARC-AURÈLE RACICOT,

pour la demande :

Q Donc, dans la pièce MC-1 - je vous montre l'annexe
1 de la pièce MC-1 - donc, qui était le fournisseur
avec la RRQ dans cette liste-là?

R Microsoft.

Q Donc, le contrat - le fournisseur Microsoft,
l'entente est signée avec Microsoft et par la
suite, un... on a un genre de revendeur qui est
identifié par la suite...

R Hum.

Q ... qui est Compugen?

R Oui.

Q Et est-ce que Compugen était partie au contrat
ouvert?

R Dans quel sens?

Q Est-ce que c'était une partie qui a signé
l'entente...

R Non.

1 Q ... Compugen?

2 Et est-ce que - on voit Microsoft là - est-ce qu'on
3 réfère encore au numéro 999101314?

4 R Je vous l'ai dit tout à l'heure, le 999, c'est
5 généré par notre système informatique qui lui
6 réfère à une entente qu'on a signée avec Compugen,
7 qui lui réfère à une entente cadre que j'ai signée,
8 qui lui réfère à un CT qui m'autorisait de négocier
9 avec Microsoft.

10 Q Est-ce...

11 R Est-ce que c'est clair?

12 Q Est-ce qu'il y a plusieurs... est-ce qu'il y a
13 plusieurs ententes cadres qui sont signées avec
14 Microsoft? Non non, avec...

15 R L'annexe 1, là.

16 **M^e KARIM RENNO,**

17 **pour la mise en cause Microsoft :**

18 Maître Racicot, je m'objecte.

19 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

20 **pour la demande :**

21 ... avec Microsoft?

22 **M^e KARIM RENNO,**

23 **pour la mise en cause Microsoft :**

24 Vous êtes rendu vraiment loin. Ç'a absolument
25 aucune pertinence. Vous avez pas besoin de ça pour

1 comprendre...

2 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

3 **pour la demande :**

4 O.K.!

5 **M^e KARIM RENNO,**

6 **pour la mise en cause Microsoft :**

7 ... l'allégation dans la défense du CSPQ auquel -
8 de la Régie à laquelle vous référez. C'est le CSPQ
9 notre fournisseur, pas Microsoft.

10 Donc, la question de savoir si c'est Compugen ou
11 Microsoft, ç'a aucune pertinence. Même en acceptant
12 votre explication, là, pour votre lignée de
13 questions précédentes, celle-là rentre clairement
14 pas dans le contexte, c'est pas pertinent.

15 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

16 **pour la demande :**

17 Q Je vous montre ici la pièce R-2, c'est un article
18 du journal Le Soleil. Est-ce que vous avez déjà vu
19 ce document?

20 R Celui-ci ou Le Soleil?

21 Q Non non non! R-2, RR-2.

22 R Oui, je l'ai vu, il me semble.

23 Q Vous avez déjà lu ce document-là?

24 R Oui, oui.

25 Q Est-ce que vous connaissez monsieur Guy Chouinard?

1 R Oui.

2 Q Est-ce qu'il travaille toujours au CSPQ?

3 R Oui.

4 Q Puis je vois qu'il est le directeur général des
5 acquisitions?

6 R À l'époque.

7 Q À l'époque?

8 R Hum.

9 Q Donc, quand il fait mention :

10 **«Nous signons des contrats parapluie avec les**
11 **compagnies pour permettre à un ministère qui**
12 **doit changer la version de ses logiciels**
13 **d'acheter automatiquement d'autres produits**
14 **Microsoft, Novell ou IBM.»**

15 Donc, quand monsieur Chouinard réfère à des
16 contrats parapluie...

17 R Hum, hum.

18 Q ... est-ce que vous comprenez que c'est les
19 ententes cadres?

20 R Oui.

21 **M^e CLAUDE JEAN,**

22 **pour la mise en cause Fournitures :**

23 Ben...

24 R C'est pas les ententes cadres.

25 Q ... faudrait lui demander à lui...

1 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

2 **pour la demande :**

3 O.K.

4 **M^e CLAUDE JEAN,**

5 **pour la mise en cause Fournitures :**

6 ... à monsieur... à celui qui prononce...

7 R Chouinard.

8 Q On sait pas si c'est lui qui les prononce, c'est
9 les journalistes qui rapportent des prétendues
10 paroles de monsieur Chouinard...

11 **M^e LOUIS ROBILLARD,**

12 **pour la défense :**

13 On est rendu loin.

14 **M^e CLAUDE JEAN,**

15 **pour la mise en cause Fournitures :**

16 ... puis là, on demande au témoin, monsieur
17 Boutin : «Quand vous lisez l'article du Soleil,
18 est-ce que vous comprenez que les contrats auxquels
19 réfère monsieur Chouinard sont les mêmes?»

20 La seule personne qui peut répondre à cette
21 question-là, c'est monsieur Chouinard.

22 **M^e MARC-AURÈLE RACICOT,**

23 **pour la demande :**

24 Q O.K. Bon, ben ça... O.K. Alors, sous réserve des
25 engagements, j'ai pas d'autres questions. Merci

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

beaucoup.

R O.K. Merci.

- ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN -

Je, soussignée, LOUISE DESHARNAIS,
sténotypiste officielle, certifie sous mon
serment d'office que la preuve qui précède
est la transcription fidèle et exacte de mes
notes sténotypiques.

LOUISE DESHARNAIS,
Sténotypiste officielle.